

Commission chargée d'examiner les demandes de constructions intéressant l'éducation physique et les sports.

Le ministre de la santé publique,
Vu le décret du 20 octobre 1936,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Sont nommés membres de la commission chargée d'examiner les demandes présentées par les collectivités pour les constructions intéressant l'éducation physique et les sports :

M. Marcel Lachaze, chef de cabinet administratif du ministère de la santé publique.

M. Emile Boyer, attaché au cabinet du ministère de la santé publique.

M. le colonel Lecocq, chef des services militaires du sous-secrétariat d'Etat de l'éducation physique.

M. Marcel Queroix, attaché au cabinet du sous-secrétaire d'Etat de l'éducation physique,

Arnold Bontemps, chef adjoint du cabinet du sous-secrétariat d'Etat de l'organisation des loisirs et des sports.

Georges Barthélemy, député, membre du conseil supérieur des sports.

Le directeur du budget ou son représentant.

Pinasseau, contrôleur des dépenses engagées au ministère de la santé publique.

Dumail, rapporteur technique près le comité permanent du conseil supérieur des constructions à bon marché.

Prieur, vérificateur technique du ministère de la santé publique.

Art. 2. — La commission sera présidée par le sous-secrétaire d'Etat de l'organisation des loisirs et des sports ou par le sous-secrétaire d'Etat de l'éducation physique. Le sous-secrétaire d'Etat pourra se faire représenter par un délégué.

Fait à Paris, le 22 octobre 1936.

HENRI SELLIER.